

Présentation du Service Civique : Mobiliser la Jeunesse de la Nièvre

Un levier d'engagement citoyen et de
développement territorial.

Sous l'autorité de Madame la Préfète et par délégation de Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale

Une jeunesse optimiste et prête à s'engager

Contrairement aux idées reçues, les jeunes abordent l'avenir avec détermination.
(Source : Baromètre DJEPVA 2025)

67 %

**De satisfaction
de vie**

Estiment que leur vie
actuelle correspond à
leurs attentes.

55 %

**De ressenti
positif**

Décrivent leur état
d'esprit avec des mots
liés à la détermination
et à la sérénité.

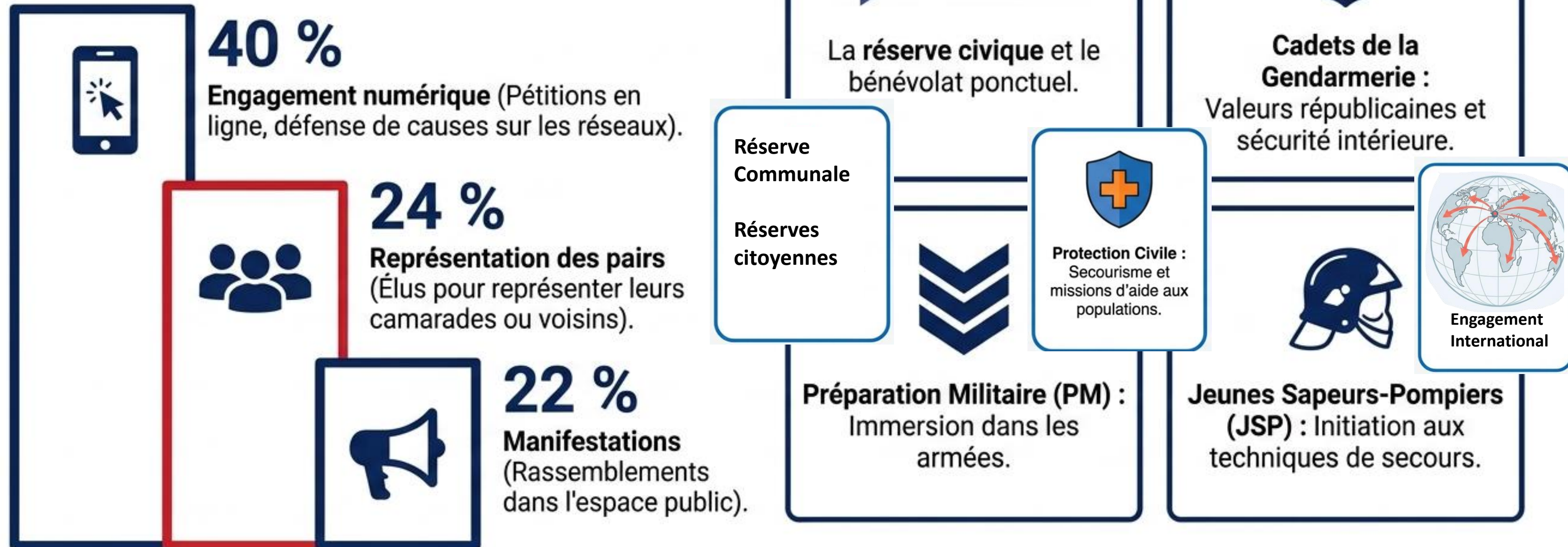
69 %

**De confiance
dans l'avenir**

Se déclarent confiants
pour les trois
prochaines années.

Citoyenneté 2.0 : un écosystème d'engagements pluriels

Au-delà du modèle classique, un investissement massif dans la sphère publique et numérique.



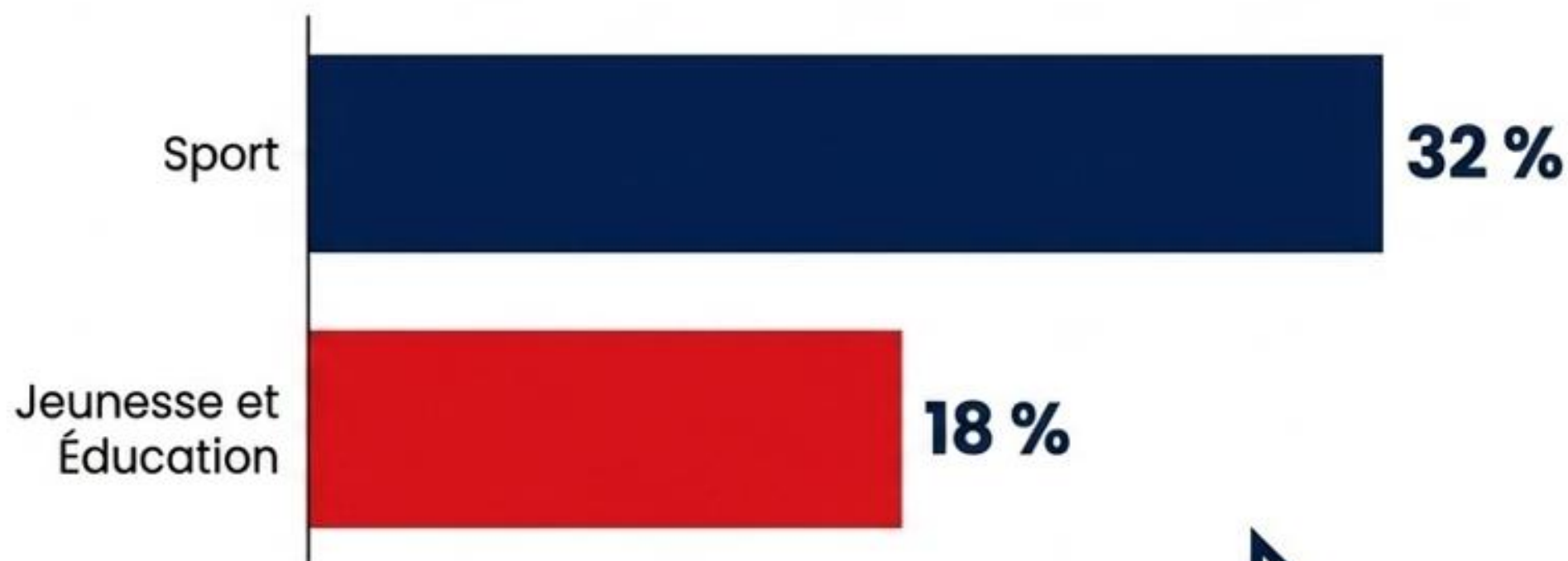
L'engagement régulier : un tiers des jeunes déjà sur le terrain

28 %

De bénévolat régulier

(engagement au moins une fois par mois).

Répartition sectorielle de l'engagement



Le sport et l'éducation demeurent les principaux vecteurs de l'engagement associatif chez les 15-30 ans.

Un regroupement des dispositifs en 3 étapes

1

VIVRE SES PREMIÈRES EXPÉRIENCES D'ENGAGEMENT

Dans l'enseignement primaire et secondaire



Eco-délégués

Élèves des écoles, collèges et lycées

Les élèves élus proposent et mènent des projets concrets en faveur de la transition écologique et du développement durable, dans leur classe et dans l'établissement, en mobilisant les autres élèves.



Ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement

Élèves de collèges et de lycées

Les élèves volontaires participent à des actions de prévention du harcèlement dans leur établissement. Ils sont formés pour repérer ces situations, soutenir les élèves victimes et alerter les adultes.



Elus au conseil académique (CAVL) ou national (CNVL) de la vie lycéenne

Élèves de lycées élus parmi les CVL /CAVL

Les élèves au CAVL ou au CNVL sont élus pour 2 ans, et respectivement consultés sur les questions de travail, vie scolaire et répartition des fonds de vie lycéenne ou informés des orientations de la politique éducative et consultés sur les questions de vie scolaire, matérielle, sociale, sportive et culturelle.



Délégués de classe

Élèves de collèges et de lycées

Les élèves élus pour 1 an (2 par classe) représentent leurs camarades aux conseils de classe et endossent un rôle de médiateurs avec la communauté éducative.



Elus au conseil de la vie collégienne (CVC) ou au conseil de la vie lycéenne (CVL)

Élèves de collèges et de lycées

Les élèves élus pour 1 an expriment les idées, attentes et préoccupations de tous les élèves de l'établissement au sein des conseils où sont représentés les personnels et les parents.



Classes de défense

Élèves de collèges et de lycées

Le dispositif des "classes de défense" est un projet pédagogique, interdisciplinaire et plurisectoriel, qui permet à des classes de collèges et de lycées d'être parrainées par une unité militaire, dans le cadre de l'enseignement de défense, contribuant ainsi au lien armées-jeunesse.

En dehors du temps scolaire



Cadets de la sécurité civile

Jeunes au collège ou au lycée

Les élèves des classes de cadets acquièrent durant 1 an des connaissances relatives à la sécurité civile et sont formés au secourisme, dans le cadre de l'école mais hors temps scolaire (mercredi, week-end et vacances).



Jeunes sapeurs-pompiers

11 à 14 ans

Les jeunes sapeurs-pompiers acquièrent les compétences nécessaires à l'activité de sapeur-pompier. À travers une formation dispensée hors temps scolaire, ils deviennent ambassadeurs des gestes qui sauvent.



Cadets de la gendarmerie

15 à 17 ans

Les jeunes s'engagent sur une mission d'intérêt général (pour 12 jours minimum), encadrés par les associations des cadets de la gendarmerie nationale pour découvrir l'engagement citoyen et les valeurs militaires à travers des actions mémorielles et de prévention.



Cadets de la défense

Jeunes au collège ou au lycée

Les élèves des classes de cadets sont accueillis hors temps scolaire, dans un cadre militaire afin de participer à des activités éducatives, culturelles et sportives.



Escadrilles Air Jeunesse (EAJ)

12 à 25 ans

Les jeunes suivent un parcours aéronautique et découvrent la culture, l'histoire et la tradition du secteur tout en pratiquant des activités sportives et en s'exerçant à la prise de responsabilités.



Mission d'intérêt général (MIG)

À partir de 15 ans

Suite au séjour de cohésion effectué dans le cadre du service national universel (SNU), les jeunes s'engagent pour une mission de courte durée au sein d'une structure (associations, services publics, corps en uniformes, etc.).

2

CONCRÉTISER SON ENGAGEMENT EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER

En France



Service civique

16 à 25 ans (30 ans en cas de handicap)

Les jeunes en service civique réalisent des missions d'intérêt général de 6 à 12 mois en s'engageant au choix dans l'un des 10 domaines d'action proposés.



Valorisation de l'engagement étudiant

Étudiants

Les étudiants engagés peuvent bénéficier d'aménagements d'études et valoriser cet engagement dans le cadre de la formation (crédits ECTS, points bonus, etc.). Ils doivent se rapprocher de leur établissement pour connaître les modalités d'engagement.



Périodes militaires d'initiation (PMI) et de perfectionnement (PMP) à la Défense nationale

16 à 45 ans

Les volontaires découvrent le milieu militaire adapté à chaque armée sur une durée de 5 à 12 jours. Cette immersion leur permet d'acquérir des savoir-faire et techniques, ainsi que le goût de l'effort et de la cohésion.



Marine nationale



Armée de Terre



Armée de l'Air et de l'Espace



Volontaires découverte de l'Armée de Terre

18 à 25 ans

Les jeunes volontaires, intégrés à un régiment, participent, sous statut militaire, à une opération valorisante sur le territoire national ou ultramarin, pour une durée de 4 mois (dont 1 mois de formation).

À l'étranger



Jeunesse solidarité internationale (JSI) / Ville vie vacances solidarité internationale (VVVSI)

15 à 25 ans

Les jeunes conçoivent en groupes (4 à 16 jeunes) des projets de solidarité internationale et participent à la réalisation de ces projets pour une durée minimum de 10 jours.



Corps européen de solidarité

18 à 30 ans (35 ans pour le volontariat humanitaire)

Les jeunes participent à des activités de volontariat et à des projets de solidarité en Europe et au-delà pour des périodes allant de 2 semaines à 1 an.



Volontariat de solidarité internationale (VSI)

À partir de 18 ans

Les volontaires apportent leurs compétences sur le terrain au cours de missions longues d'une durée de 1 à 2 ans (jusqu'à 6 ans de missions au cours d'une vie).



Service civique à l'international

16 à 25 ans (30 ans en cas de handicap)

Les jeunes s'engagent pour une période de 6 à 12 mois. Ils réalisent des missions d'intérêt général et d'échange culturel.



Volontariat international en entreprise (VIE) et administration (VIA)

18 à 28 ans, français et ressortissants de l'espace économique européen et de Monaco

Les volontaires réalisent une mission professionnelle à l'étranger, de 6 à 24 mois, dans une entreprise ou administration française pour participer à l'internationalisation des entreprises et au rayonnement de la France dans le monde.



Congés de solidarité internationale (CSI)

À partir de 18 ans

Les salariés ayant plus d'1 an d'ancienneté peuvent, grâce au congé de solidarité internationale, participer à une mission de solidarité internationale avec une association pour une durée maximale de 6 mois.

Retrouvez ces informations sur jeunes.gouv.fr/sengager

3

INSCRIRE SON ENGAGEMENT DANS LA DURÉE

Bon à savoir : Les réserves offrent la possibilité de s'engager en parallèle d'une autre activité.

Les réserves civiles et citoyennes



Bénévoles de la réserve civique

À partir de 16 ans

Les bénévoles accèdent, via la plateforme publique jeuxvideo.gouv.fr proposée par la Réserve civique, à de nombreuses offres de missions de bénévolat, ponctuelles ou régulières.



Réserve citoyenne des services d'incendie et de secours

À partir de 16 ans

Les réservistes soutiennent pour 1 à 5 ans l'action des sapeurs-pompiers en promouvant l'engagement, participant à des exercices et fournissant un appui logistique lors des interventions et cérémonies.



Réserve citoyenne de défense et de sécurité

À partir de 17 ans

Les réservistes s'engagent pour 3 ans et soutiennent, aux côtés des militaires ou des gendarmes, les forces armées en sensibilisant le public aux enjeux de défense.



Réserve communale de sécurité civile

À partir de 16 ans

Les réservistes s'engagent pour 1 à 5 ans à intervenir localement pour des actions de sauvegarde, comme le soutien et l'assistance à la population, sous l'autorité du maire.



Réserve citoyenne de la police nationale

À partir de 18 ans

Les réservistes apportent leur soutien aux forces de l'ordre en renforçant la collaboration entre police et population, notamment dans les actions de prévention ou de logistique.

Les réserves opérationnelles et les autres réserves



Garde nationale

17 à 72 ans

La Garde nationale fédère les réservistes opérationnels relevant des ministères des Armées et de l'Intérieur. Elle apporte une réponse au désir d'engagement de la société civile et favorise la cohésion nationale.

Réserves opérationnelles de la Garde nationale

À partir de 17 ans

Les réservistes s'engagent de 1 à 5 ans au sein des différentes armées, ils sont employés quelques jours ou semaines par an, sur l'ensemble du spectre des missions opérationnelles, en priorité sur le territoire national.



Réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale

18 à 45 ans

Les réservistes s'engagent pour 1 à 5 ans et participent à l'action en uniforme sur des missions de sécurisation, de lutte anti-terroriste ou de police judiciaire.



Réserve opérationnelle de la police nationale

18 à 67 ans

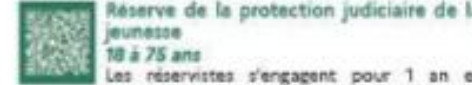
Les réservistes s'engagent pour 1 à 5 ans et renforcent les forces de l'ordre dans des missions de sécurité publique.



Sapeurs-pompiers volontaires (SPV)

16 à 67 ans

Les sapeurs-pompiers volontaires s'engagent pour 5 ans sur des missions de sécurité civile : secours aux victimes, lutte contre les incendies, protection des personnes, des biens, des animaux et de l'environnement.



Réserve de la protection judiciaire de la jeunesse

18 à 75 ans

Les réservistes s'engagent pour 1 an et conduisent, en fonction de leurs compétences, des missions d'accompagnement, de formation, de mentorat ou de conduite de projets auprès des professionnels de la PJJ.



Réserve sanitaire

Professionnels de santé et métiers de la santé

Les réservistes volontaires (médecins, infirmiers, pharmaciens, ingénieurs sanitaires, logisticiens, etc.) s'engagent en renfort du système de santé et sont mobilisés en cas de situation sanitaire exceptionnelle.

<https://www.jeunes.gouv.fr/sengager>

SOURCE : L'engagement citoyen : les dispositifs publics, brochure DJEPVA, septembre 2025. [\(lien\)](#)

Qu'est ce que le service civique ?

Le Service Civique : 16 ans d'élan républicain vers le millionième engagement

Un dispositif d'État devenu le moteur incontournable de la citoyenneté et de la cohésion territoriale.

Les Fondations



Création par la loi
du 10 mars 2010.



Un double objectif
fondateur : catalyser
l'engagement citoyen
et garantir la mixité
sociale.

Une Dynamique Massive

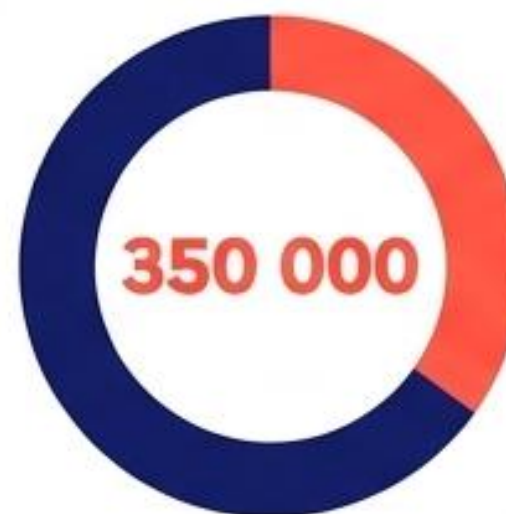
Près de
950 000

jeunes engagés
depuis l'origine.

1 000 000

En route vers le millionième
volontaire en 2026
en 2026 (pour les 16 ans
d'existence du dispositif).

Le Secteur Public, Moteur du Dispositif



350 000

jeunes volontaires accueillis et formés au sein des
structures publiques (collectivités territoriales,
ministères, établissements publics).

Le secteur public n'est pas qu'un partenaire ; il est le socle de
déploiement de l'engagement des jeunes sur les territoires.

Un cadre opérationnel simple et défini

Les critères stricts qui régissent l'accueil d'un volontaire.



16 à 25 ans

Âge limite repoussé à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.



Sans condition

Aucune exigence de diplôme ou d'expérience. Seule la motivation compte.



6 à 12 mois

Missions continues sur une période définie, non renouvelables.



24h à 35h

Un engagement hebdomadaire flexible, permettant de concilier d'autres projets.

8 principes :



Les 8 Principes Fondamentaux (1/2)

Les piliers qui garantissent la nature non-substituable du dispositif.

1

Intérêt Général

La mission doit répondre à un besoin social avéré et bénéficier à la collectivité.



2

Citoyenneté

Un cadre pour vivre concrètement les valeurs de la République et l'engagement.



3

Mixité

Brassage social et culturel : des jeunes de tous horizons réunis par l'action.



4

Accessibilité

Ouvert à tous sans aucune condition de diplôme ou d'expérience préalable.



Les 8 Principes Fondamentaux (2/2)

Un cadre d'action protecteur pour la structure et le volontaire.

5

Complémentarité



Le volontaire ne remplace jamais un salarié, un stagiaire ou un bénévole existant.

6

Initiative



Laisser la place aux idées du jeune et encourager sa force de proposition.

7

Accompagnement



Un tutorat bienveillant et régulier pour guider le jeune tout au long de sa mission.

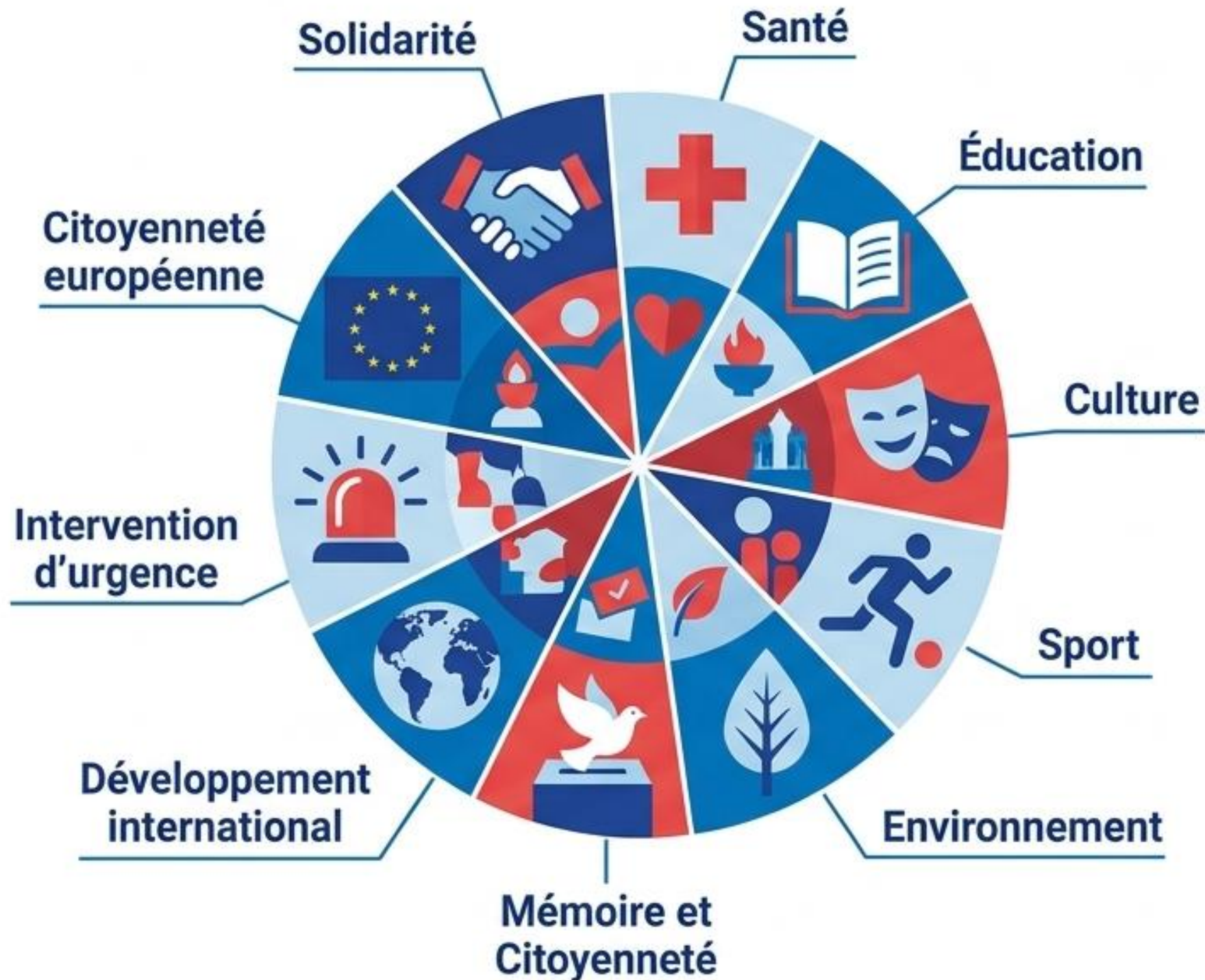
8

Respect du Statut



Application stricte des droits et devoirs spécifiques liés au contrat d'engagement.

10 domaines d'action pour tous les défis de société



L'impact au quotidien :



Sport : Accompagner l'inclusion des jeunes par la pratique sportive dans un club rural.



Culture : Favoriser l'accès à la culture et valoriser le patrimoine local dans une commune.



Solidarité : Lutter contre l'isolement social en créant du lien avec les publics fragiles.

L'INDEMNISATION

Le volontaire reçoit une indemnité allant **de 620 à 735 € par mois**, financée majoritairement par l'État et complétée par l'organisme d'accueil

État

505 €

L'État prend également en charge le coût de la protection sociale du volontaire



Organisme

115 €

Prestation de subsistance

La structure d'accueil verse en **nature** (hébergement, restauration, transport, etc.) ou en **numéraire** (chèque ou virement)



115 € de majoration sous conditions

Être au RSA, vivre avec ses parents au RSA ou avoir une bourse de l'enseignement supérieur

Accompagner pour réussir : Le rôle de la structure

Le Service Civique n'est pas un emploi, c'est une étape de vie accompagnée.



Le Tutorat Individualisé

Un professionnel de votre structure accompagne le volontaire au quotidien et l'aide à construire son projet d'avenir.

La Formation Civique (FCC)

Deux jours minimum de rassemblement théorique pour échanger sur les grands enjeux de société.

Les Premiers Secours (PSC1)

Une journée de formation certifiante pour acquérir les gestes qui sauvent, intégralement financée.

La dynamique nationale : En route vers le million

16 ans d'élan républicain
et de croissance ininterrompue

Près de 950 000
jeunes engagés
depuis l'origine

**135 000 volontaires
pour 2026**

1 000 000

Le millionième volontaire
attendu en 2026

Le dispositif d'État
est devenu le moteur
incontournable
de la citoyenneté.

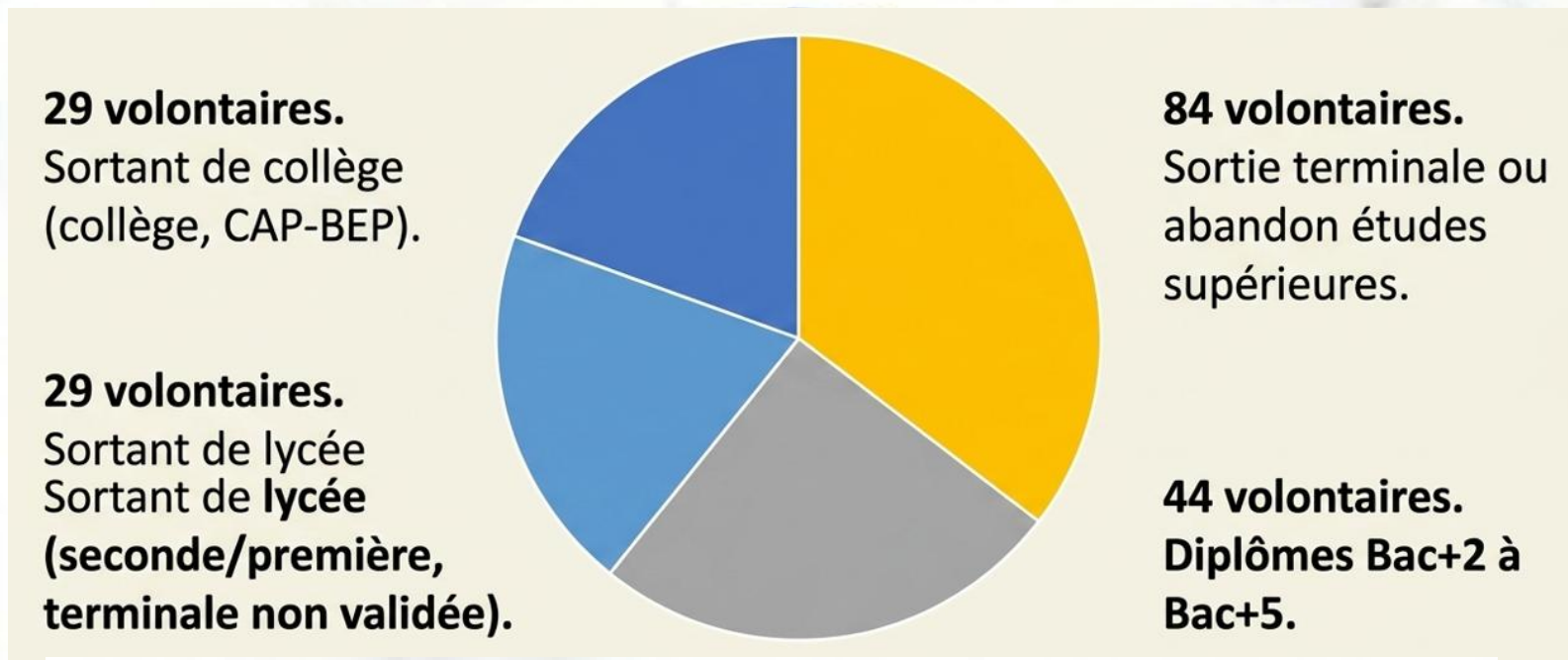
Focus Nièvre : Bilan 2025 et Ambition 2026



Un engagement fort pour ancrer notre jeunesse au cœur de la Nièvre.

Bilan Nièvre 2025 : Qui sont les volontaires locaux ?

Des profils reflétant nos réalités socio-économiques.



41 % Bacheliers.



22 % Sans diplôme (ou brevet).



37 % Autres diplômes (CAP, Supérieur).

Répartition par statut

Demandeurs d'emploi

73

Étudiants

52

Inactifs

47

Salariés

14

La grande majorité des participants locaux sont des demandeurs d'emploi en quête d'insertion ou des étudiants.

Qui peut accueillir un volontaire ?

Un dispositif ouvert à l'ensemble du tissu public et associatif local.



Les Communes

Mairies, CCAS,
bibliothèques
municipales.



Les Écoles

Écoles primaires,
collèges, lycées du
département.



Les EPCI

Communautés de
communes, syndicats
mixtes,
agglomérations.



Les Associations

Clubs sportifs,
associations
culturelles, structures
de solidarité.

Une opportunité pour renforcer l'engagement citoyen et le dynamisme local.

Typologie des Acteurs du Territoire



COMMUNES

- Mairies et administrations communales
- Services municipaux de proximité



ÉCOLES & ENSEIGNEMENT

- Écoles maternelles
- Écoles élémentaires et primaires
- Groupes scolaires
- Collèges
- Lycées (généraux, technologiques et professionnels)
- Écoles de production
- Établissements d'enseignement privé



ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Clubs de sports collectifs (football, basket-ball, rugby, handball)
- Clubs de sports individuels (athlétisme, roller)
- Clubs nautiques et canoë-kayak
- Clubs omnisports
- Comités départementaux (handisport, sport adapté)
- Fédérations cynégétiques



STRUCTURES CULTURELLES

- Centres et espaces culturels
- Théâtres et salles de spectacle
- Musées et associations de soutien aux musées
- Lieux patrimoniaux (cités, prieurés)
- Établissements publics de coopération culturelle
- Centres d'archives cinématographiques
- Conservatoires d'espaces naturels



CENTRES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

- Centres hospitaliers
- Centres de long séjour
- Établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Centres sociaux et socio-culturels
- Associations d'aide au handicap
- Groupes d'entraide mutuelle
- Associations d'action sociale (lutte contre l'illettrisme)



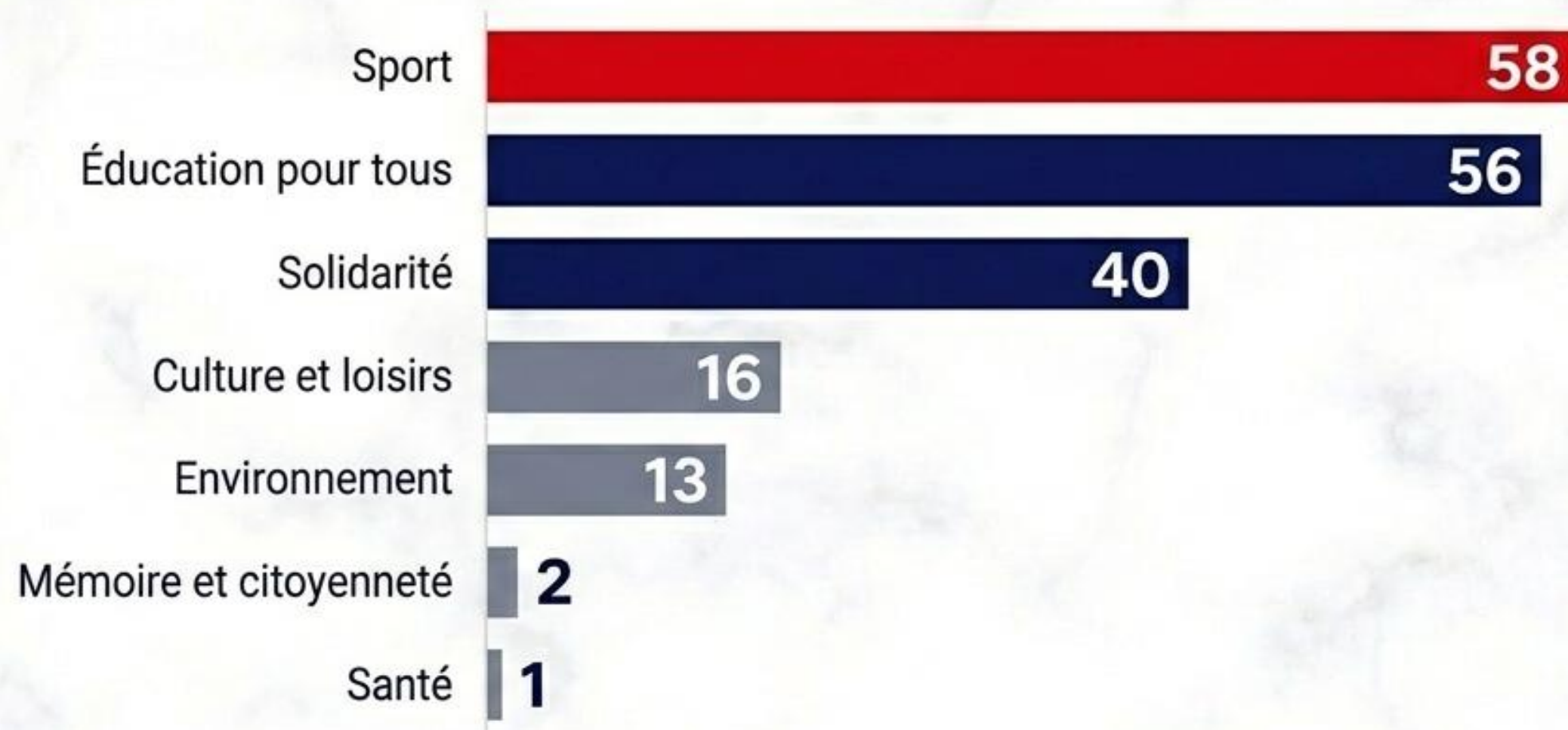
INSTITUTIONS PUBLIQUES

- Préfectures de département
- Directions départementales des territoires
- Groupements de gendarmerie départementale
- Agences publiques pour l'emploi

Bilan Nièvre 2025 : La cartographie par domaine

Une concentration majeure sur la jeunesse et le lien social.

Répartition par domaine d'action



Le **Sport** et l'**Éducation** représentent **plus de 60 %** de l'ensemble des missions recensées dans le département.

Les missions les plus fréquentes : Top 3 des engagements

Une mobilisation majoritairement axée sur la jeunesse, l'éducation et le sport.

25



Soutien éducatif en primaire

Contribuer aux activités éducatives et pédagogiques de l'école primaire.

17



Football & Vivre ensemble

Renforcer le vivre ensemble, prévenir et réparer les comportements dans le football.

12



Citoyenneté à l'école

Accompagner les actions et projets d'éducation à la citoyenneté en école primaire.

Focus territorial : Les missions clés pour les communes

Des interventions ciblées pour répondre aux défis sociaux, écologiques et éducatifs locaux.



Cohésion Sociale

Participer à faire vivre le lien social sur les territoires présentant des besoins spécifiques. Développer le lien social à travers un jardin partagé.



Transition Écologique

Accompagner des actions ou projets en faveur de la transition écologique et du développement durable. Sensibiliser les scolaires, les jeunes et tout public intéressé.



Pratiques Sportives Inclusives

Encourager les pratiques sportives inclusives.



Accès à la Connaissance

Enrichissement du service - bibliothèque à domicile.



Inclusion Numérique

Favoriser l'accès à la connaissance et à l'information par le biais des outils numériques.



L'impact territorial : Un outil stratégique pour nos communes

Selon l'étude 2026 sur les Intercommunalités (EPCI), le Service Civique agit comme un véritable levier de cohésion sociale et d'action publique.



Lutter contre l'exclusion

Création de lien intergénérationnel, accompagnement des seniors.



Intégrer la voix des jeunes

Implication directe dans les politiques locales.



Renforcer les actions de proximité

Catalyseur pour initier de nouvelles initiatives locales.



Mobiliser les agents

Fédérer les équipes municipales autour de projets d'intérêt général.

<https://www.service-civique.gouv.fr/agence/le-mag/actualites/service-civique-intercommunalite-un-levier-dimpact-pour-les-territoires>

Étude : le déploiement du Service Civique au sein des intercommunalités

Publié le 20.02.2026

L'Agence du Service Civique et l'Association des Intercommunalités de France publient une étude inédite dédiée au déploiement du Service Civique dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Réalisée par le cabinet Asdo Études, elle dresse un état des lieux précis de l'accueil de volontaires dans les services publics de proximité.



Un investissement d'avenir sur la jeunesse

Gain de **confiance en soi** et clarification du projet d'avenir.



Acquisition de **compétences** directement valorisables sur un CV.



Valorisation officielle dans les dossiers **Parcoursup**.



Maintien du **statut étudiant**.



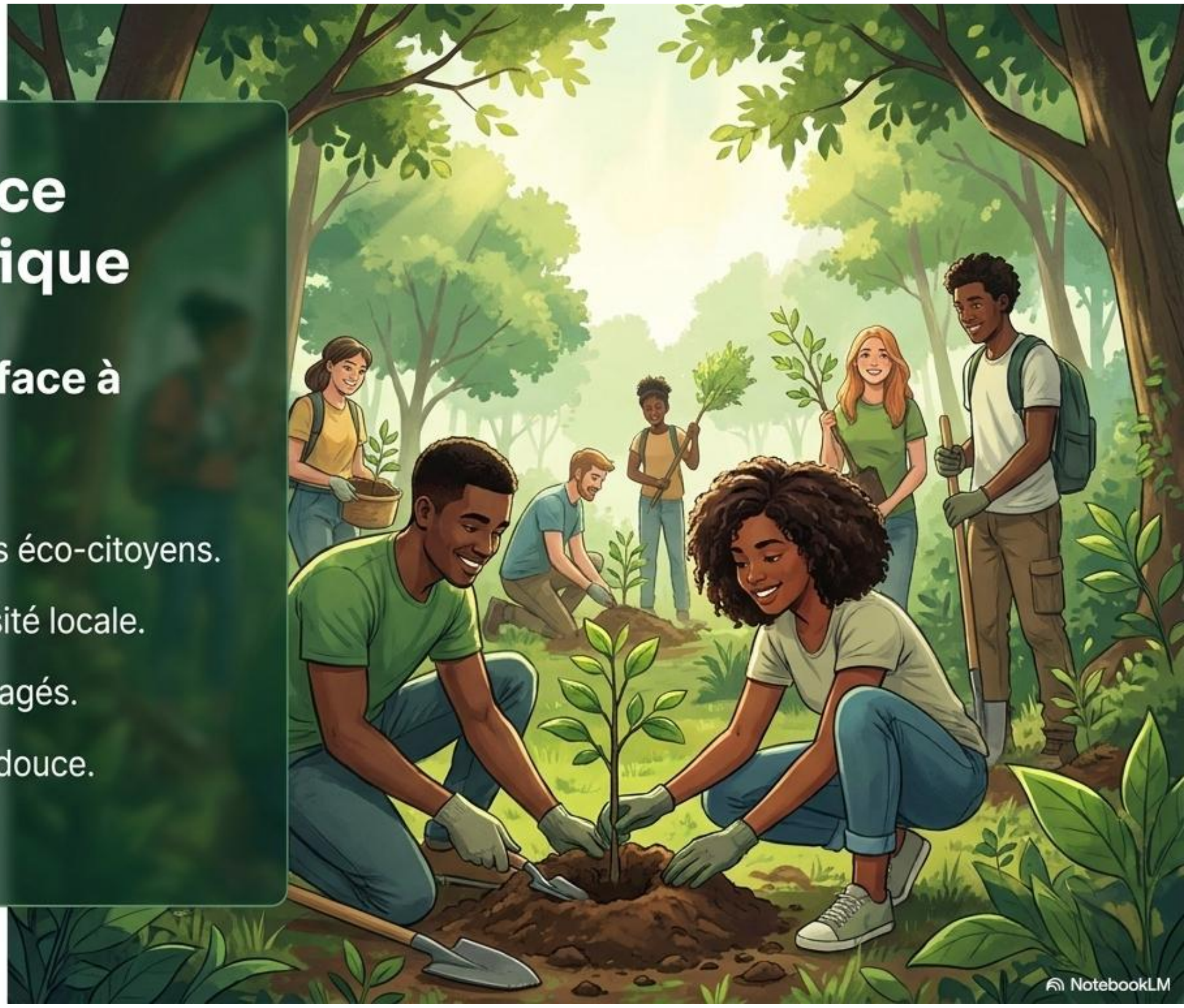
Nouveauté : Délivrance d'**Open Badges numériques** pour certifier les compétences acquises sur LinkedIn.



Zoom : Le Service Civique Écologique

Mobiliser la jeunesse face à l'urgence climatique.

- Sensibilisation aux gestes éco-citoyens.
- Protection de la biodiversité locale.
- Animation de jardins partagés.
- Promotion de la mobilité douce.



UN LABEL PROPOSANT DE REPONDRE A 5 ENJEUX PHARES

UN GUIDE DE LABELLISATION MIS À DISPOSITION EN JUIN 2025

Un travail d'identification des missions à partir de 5 enjeux socles :



Mieux consommer



Mieux s'alimenter



Mieux se loger



Mieux se déplacer



Préserver la biodiversité

Zoom : INSITE et le Service Civique Rural



[Lien France TV](#)

Le programme **Artisans du lien** pour redynamiser nos villages.

Un levier puissant pour la ruralité de la Nièvre.

Des volontaires s'installent en immersion totale dans les communes rurales.

Soutien direct aux initiatives locales, à l'animation culturelle et à la création de lien social.



InSite est une association loi 1901, créée en 2018 et qui a permis à plus 500 jeunes de s'engager dans les communes rurales de 9 régions de France.

Chez InSite, nous faisons le choix de soutenir les initiatives rurales engagées qui portent en elles un nouvel idéal de société, plus humain, plus résilient et respectueux du vivant : ensemble, faisons battre le cœur de votre village !



www.insite-france.org



INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Votre contact en Bourgogne-Franche-Comté :

Juliette Guillaumat

Créatrice d'engagement

Basée au Creusot (71)

juliette.guillaumat@insite-france.org

07.63.78.48.76

Des jeunes engagés au cœur des villages

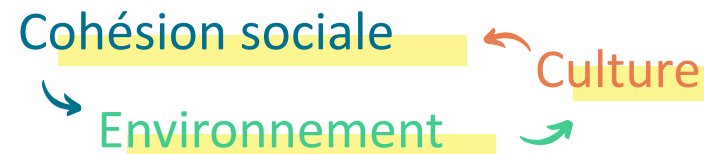
Volontariat Rural

Accueillez des jeunes volontaires !

Avec le Volontariat Rural, InSite accompagne gratuitement les communes de moins de 1500 habitants à accueillir des jeunes de 18 à 25 ans en Service Civique.

Ils s'installent pendant 6 mois au cœur du village et s'engagent 24h/semaine pour soutenir les initiatives locales avec des missions co-construites.

3 thématiques :



Pourquoi faire appel au Volontariat Rural ?

- 📍 Impulser une nouvelle énergie sur vos projets,
- 📍 (Re)mobiliser les habitants, élus et associations,
- 📍 Permettre à des jeunes de s'engager sur votre commune
- 📍 Bénéficier d'un regard extérieur et d'une mise en lumière
- 📍 Faire partie de la communauté "Artisans d'idées"

Un accompagnement sur le terrain

InSite est avec vous sur toutes les étapes du projet en fonction de vos besoins. L'accompagnement est renouvelable plusieurs années.

1

Diagnostic conjoint du territoire et calibrage des missions

2

Diffusion des annonces et recrutement des volontaires

3

Accueil et intégration des volontaires dans la commune

4

Formation des volontaires et des référents

5

Appui et suivi des projets et des volontaires

Jeunes

526 JEUNES
ont réalisé un Volontariat rural

87 % des volontaires
se sentent plus compétent·es qu'avant
pour mettre en oeuvre des projets

77 % des volontaires
ont plus confiance en eux à
l'issue du Volontariat rural

70 INSTALLATIONS
sur le territoire suite au Volontariat rural

90 % des référent·es
estiment que les volontaires qu'ils encadraient sont montés en
compétences en méthodologie de projet

82 % des volontaires
ont envie de s'engager dans des
actions de dynamisation en ruralité

93 % des référent·es
pensent que le Volontariat rural est un levier efficace pour
favoriser le lien social et intergénérationnel

Ruralités

229 VILLAGES
ont accueilli des volontaires

89 % des référent·es

- déclarent que le Volontariat rural renforce le développement local
- trouvent que le Volontariat rural favorise l'engagement citoyen

609 PROJETS
sur des thématiques variées.

89 % des volontaires
ont pris conscience des atouts de la vie en milieu rural

356 RÉFÉRENT·ES
engagé·es aux côtés des volontaires

31 EMPLOIS
suite au Volontariat rural



Rompre
l'isolement

Zoom : Programme SC2S (Solidarité Seniors)

Recréer le lien intergénérationnel
au cœur de nos territoires.

Missions en EHPAD ou au domicile
des personnes âgées.

Animation d'ateliers
d'inclusion numérique.

Recueil de mémoire et
d'histoires de vie.

Promenades et temps
d'échange partagés.

Zoom : Handi'civique, l'engagement pour toutes et tous

Un dispositif adapté pour garantir l'inclusion totale.

9 en 2025 dans
la Nièvre



Limite d'âge repoussée
à 30 ans.



Des missions adaptées
et un accompagnement
renforcé sur le terrain.



Un double impact :
Changer le regard sur le
handicap et offrir un
tremplin professionnel
décisif au jeune.

UFCV

service civique

Handicivique, l'engagement c'est possible même en situation de handicap



- Le service civique : **un levier d'engagement accessible aux jeunes en situation de handicap**

- **Le Handicap...**

- ☐ 1^{ère} des situations menant à des situations **discriminantes**
- ☐ **Esprit de la loi 2005** : égalité des droits, dont la participation à la citoyenneté
- ☐ **2017 → - de 1 %** de volontaires en Service Civique / **2026 : 3,8 %** des volontaires

Présentati on HandiCiv iq



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



Dispositif sous le format d'un Pôle Ressources

HANDICIVIQ est basé sur une démarche d'Education Populaire basée sur l'auto-détermination et l'émancipation de son public cible.

Objectifs d'HandiCiviq :

- Rendre accessible la citoyenneté et l'engagement aux jeunes en situation de handicap
- Accompagner ses jeunes dans la construction d'un projet de volontariat et dans l'identification de ses besoins
- Accompagner la mise en œuvre de pratiques inclusives au sein des structures accueillantes
- Assurer une mise en réseau local

Présentation HandiCiv iq

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

SERVICE
CIVIQUE
*Une mission pour chacun
au service de tous*

Fondation
de
France



HandiCiviq en actions :

Suivi individuel
des jeunes
volontaires

Ateliers « Agir
pour Soi et pour
les Autres »

Formation des
organismes
d'accueil aux
pratiques
inclusives

Adaptation et
corrélation des
missions SC et
des besoins
particuliers des
volontaires

Ressources mobilisables :

- Agefiph ou FIPHFP
- Avenants au contrat (Agence du Service Civique) ;
- Partenaires locaux (ESMS, associations d'auto-représentation, associations de patients) ;
- Service Public de l'Emploi (Missions Locales, Cap Emploi, Pôle Emploi) ;

Formations des organismes d'accueils



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



Parcours de formation pour les structures accueillantes - 5 modules proposés sur le site :

Formation Tuteurs Service Civique :

- Handicap, société et engagement : comment accueillir un·e jeune en situation de handicap
- L'engagement un pas vers une société inclusive !
- Accueillir un jeune en situation de handicap mental, psychique
- Un accueil adapté = des supports adaptés
- Analyser sa pratique d'accueil de jeune en situation de handicap

Formations des organismes d'accueils

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

SERVICE
CIVIQUE
*Une mission pour chacun
au service de tous*

Fondation
de
France



La formation dite « dédiée », individualisé selon ses besoins :

- Etape 1 : entretien diagnostic avec le commanditaire (1h)
- Etape 2 : module de prise de contact et de validation des contenus (2h)
- Etape 3 : session de formation orientée changement et conception collective des pratiques inclusives (1J)
- Etape 4 : session de suivi et ajustements (2h)

Formations gratuites, pour toutes les structures possédant un agrément service civique.

Contacts

UFCV

HANDICIVIQ

L'engagement c'est possible,
même en situation de handicap

handiciviq.bfc@ufcv.fr

Lison PIQUET

Chargée de Missions HANDICIVIQ

03 81 52 56 62 – 07 57 48 15 65
6B boulevard Diderot | 25000 BESANCON

Thomas PITA

Responsable Vie Associative et Engagements

03 81 52 56 82 - 06 18 26 14 87
4 rue de la Redoute | 21850 SAINT-APOLLINAIRE

Projet soutenu par :

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

 RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

 **SERVICE
CIVIQUE**
Une mission pour chacun
au service de tous

Fondation
de
France

Rayonnement et Mobilité Internationale

Connecter la Nièvre au monde,
et le monde à la Nièvre.



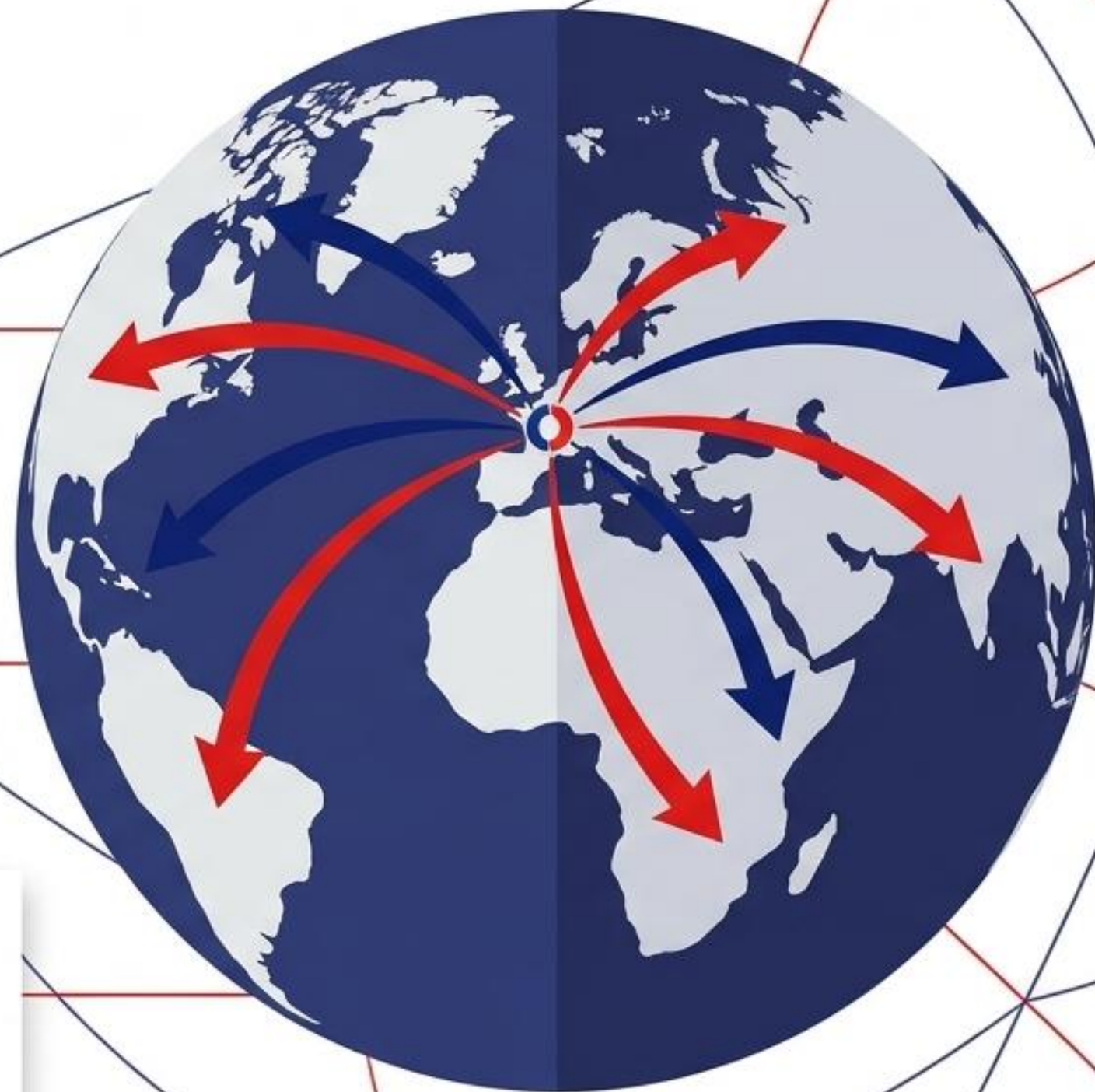
Promouvoir **notre territoire à l'étranger** grâce à nos jeunes ambassadeurs.



Accueillir des **perspectives internationales** au sein de nos structures locales.



Un réseau de soutien dédié avec **BFC International** (Bourgogne-Franche-Comté) pour faciliter ces échanges croisés.





SERVICE CIVIQUE INTERNATIONAL

SERVICE
CIVIQUE
INTERNATIONAL

Partir à l'étranger
& Recevoir en
réciprocité

AVEC BFC INTERNATIONAL



PARTIR À L'ÉTRANGER & RECEVOIR EN RÉCIPROCITÉ

L'échange est un miroir



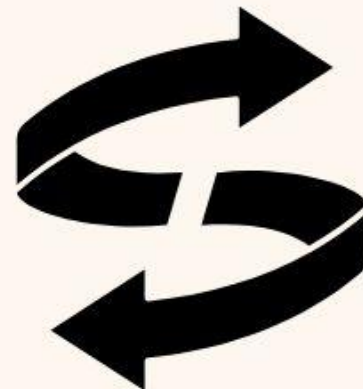
JE PARS

Je m'engage dans un autre
pays pour agir, apprendre et
découvrir une nouvelle
culture.



ON ACCUEILLE

Ma structure reçoit un jeune qui
apporte son regard et son énergie
en BFC.





QU'EST CE QUE LE SERVICE CIVIQUE INTERNATIONAL



POUR QUI?

Les jeunes de
18 – 25 ans
(jusqu'à 30
ans en
situation de
handicap)

OU?

En Europe ou dans les
pays où une
représentation
diplomatique française
est présente (dans l'un
des 26 pays où France
Volontaires est
représenté)

COMBIEN DE
TEMPS ?

De 6 à 12 mois
Durée recommandée :
8 mois

LA RÉCIPROCITÉ

Accueillir en Bourgogne-Franche-Comté



Recevoir un jeune étranger :

Le programme ne fonctionne pas que dans un sens. Votre structure en Bourgogne-Franche-Comté peut accueillir un volontaire international.



Impact local :

Le volontaire apporte son regard neuf, sa culture et ses compétences au sein de votre communauté. Ouverture au monde pour vos publics locaux.



Coopération :

Cela renforce les liens durables entre les partenaires régionaux et internationaux.



L'intermédiation avec BFC International

- **Mise à disposition** de l'agrément Service Civique à l'international ;
- **Identification et mise en lien** avec des structures partenaires du réseau en Bourgogne-Franche-Comté et à l'international ;
- **Préparation et formation des structures concernées** (appui à la rédaction de la fiches de mission, appui à la préparation des démarches, etc.) ;
- **Suivi administratif et financier** des missions ;
- **Appui à l'accompagnement des volontaires**

PRÊT À VOUS ENGAGER?

Votre interlocutrice en Région



CONTACTS



Mme HUCBOURG Magali

Chargée de mission Mobilité européenne et internationale, BFC International

magali.hucbourg@bfc-international.org / 07 82 25 77 95

bfc-international.org





Les Services Civiques : Des missions de longue durée



Volontariat Associatif

- Il s'adresse aux français (ou citoyens d'un pays de l'UE) de plus de **25 ans**.
- Période de **6 à 24 mois**.
- Le volontaire consacre à sa mission : **au minimum 24 heures/semaine, au maximum 48/semaine**. Les types de mission dépendent de l'organisme d'affectation.
- L'indemnité mensuelle varie entre **119,02 et 796,97 euros**.

Infos sur www.service-public.fr



Service Civique

- De **16 à 25 ans**, jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.
- Période de **6 à 12 mois**.
- **9 domaines d'action** : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, sport, solidarité, ...
- Indemnité mensuelle de **580,55 euros**.

Infos sur www.service-civique.gouv.fr



**CORPS
EUROPÉEN
DE SOLIDARITÉ**

Corps européen de solidarité

- Aux jeunes de **18 à 30 ans** résidant régulièrement dans un pays membre de l'UE.
- Entre **2 et 12 mois**.
- Les types de mission dépendent de l'organisme d'affectation.
- Indemnité mensuelle variant entre **50 et 160 euros** selon le pays.

Infos sur
https://europa.eu/youth/home_fr



Volontariat international en entreprise

- Français ou ressortissants de l'UE entre **18 et 28 ans**.
- Entre **6 et 24 mois** (dont au **minimum 200 jours par an à l'étranger**).
- Emploi d'ordre scientifique, commercial ou technique.
- Indemnité mensuelle fixe (**723,99 euros/mois**) et une indemnité supplémentaire selon le pays.

Infos sur
<https://mon-vie-via.businessfrance.fr>



Volontariat international en administration

- De **18 et 28 ans**.
- Entre **6 et 24 mois** (dont au **minimum 200 jours par an à l'étranger**).
- Travailler pour des services de l'Etat à l'étranger : enseignement, informatique, droit, hôtellerie-restauration, etc.
- Le volontaire perçoit une indemnité mensuelle fixe (**723,99 euros/mois**) et une indemnité supplémentaire selon le pays.

Infos sur
<https://mon-vie-via.businessfrance.fr>



Volontariat de solidarité internationale

- **+ de 18 ans**.
- Entre **6 et 24 mois**. Les missions sont effectuées auprès d'administrations ou d'associations locales
- Indemnisation de **100 euros** par mois minimum.
- L'association prend en charge la formation et les frais de voyage liés à la mission du volontaire.

Infos sur
www.france-volontaires.org

Comment franchir le pas ? L'agrément et l'intermédiation

Voie 1 : L'agrément direct

- **Pour qui :**
Grandes structures
ou collectivités.
- **Comment :**
Demande d'agrément
propre sur [service-
service-civique.gouv.fr](http://service-service-civique.gouv.fr).

Voie 1 : L'agrément direct

Voie 2 : L'intermédiation (La voie rapide)



- **Pour qui :**
Le plus simple pour les petites
structures et associations locales.
- **Comment :** Bénéficier de l'agrément
d'une structure tiers.
- **Le réseau Nièvre :** Accompagnement
clé en main et gestion administrative
garantie par la FOL 58 ou le CDOS.

PRINCIPES DE L'INTERMÉDIATION



Gouvernance & Non-concurrence

Une démarche concertée entre l'État et les organismes d'intermédiation pour développer un service civique de qualité.

- ✓ Coordination assurée par les délégués régionaux et départementaux de l'ASC.
- ✓ Logique de coopération territoriale stricte.
- ✓ Non-concurrence : création de nouvelles offres sans substitution.



Ciblage & Proximité

Un levier indispensable pour les structures n'ayant pas la capacité de porter un agrément en propre.

- ✓ Privilégié pour les structures à faible volume de volontaires.
- ✓ Soutien à la structuration et définition du projet d'accueil.
- ✓ Mise en œuvre systématique pour les structures de droit étranger.



Qualité & Responsabilité

Garantir le respect absolu des obligations réglementaires et des principes du Service Civique.

- ✓ Co-tutorat encouragé et mutualisation des outils de formation.
- ✓ Formations civiques obligatoires et projet d'avenir garantis.
- ✓ Signature requise d'une convention de mise à disposition tripartite.

La charte de l'intermédiation dans le cadre du Service Civique

L'intermédiation, comme levier de déploiement qualitatif de l'offre de Service Civique

L'intermédiation est identifiée depuis 2017 dans les orientations stratégiques de l'Agence du Service Civique comme un levier de déploiement qualitatif du Service Civique. Elle permet notamment à des organismes de taille modeste ou ayant une structure administrative insuffisante pour mettre en œuvre et suivre le dispositif d'accueillir des volontaires sans porter les démarches d'agrément. Cette modalité d'accueil de volontaires permet, pour des organismes tiers non agréés, de tester leur capacité à proposer des missions de Service Civique et à accompagner des volontaires dans leur démarche d'engagement tout en bénéficiant de l'accompagnement des organismes agréés. L'intermédiation est aussi la modalité privilégiée du Service Civique à l'international. Elle permet à des structures à l'étranger d'accueillir des volontaires en Service Civique.

Pour que l'offre de missions via l'intermédiation soit de qualité, elle doit s'appuyer sur des principes partagés par l'ensemble des organismes d'intermédiation, l'Agence du Service Civique, son réseau de délégués territoriaux et, dans le cadre du Service Civique à l'international, les acteurs du Service Civique à l'étranger et les partenaires d'accueil.

Qu'est-ce que l'intermédiation ?

Le code du service national prévoit dans son article L. 120-32 la possibilité, pour un organisme agréé au titre du Service Civique, de mettre à disposition des volontaires auprès d'un organisme tiers non agréé. C'est ce qui est appelé l'intermédiation, l'organisme agréé, devenant lors de cette mise à disposition, un organisme intermédiaire entre l'État et l'organisme accueillant le ou les volontaires.

La mise à disposition, **sans but lucratif**, n'est possible que :

- ✓ **pour les organismes sans but lucratif de droit français** (associations, fondations), auprès d'autres organismes sans but lucratif de droit français ou de droit étranger, d'organismes publics français ou de collectivités territoriales françaises ou étrangères ;
- ✓ **pour les organismes publics**, auprès d'autres organismes publics français ou collectivités territoriales françaises ou étrangères.
- ✓ **À condition :**
 - ✓ **pour l'organisme agréé d'avoir été autorisé** par l'Agence du Service Civique ou les délégués territoriaux du Service Civique, dans le respect de l'article L. 120 -30 du code du service national ;
 - ✓ **pour l'organisme tiers de ne pas exercer d'activités** culturelles, politiques, syndicales ou être constitué en congrégation, fondation d'entreprise ou comité d'entreprise.

L'organisme d'intermédiation doit être autorisé à mettre en œuvre cette modalité d'accueil de volontaires dans son agrément.

Le cadre de la mise à disposition doit, par ailleurs, obligatoirement être défini :

- ✓ **dans le contrat du volontaire** qui mentionne le ou les partenaires auprès de qui la mission est réalisée, ainsi que la durée et la nature des missions confiées ;
- ✓ **dans une convention de mise à disposition** entre l'organisme agréé, l'organisme tiers et le volontaire.

Ainsi, l'intermédiation met en relation **3 types d'acteurs** :

- **L'État français (autorité administrative)** : Agence du Service Civique, Directions régionales de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion sociale (DRJSCS) ou Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) ;
- **L'organisme agréé (organisme d'intermédiation)** ;
- **L'organisme tiers**, qui peut être une structure partenaire à l'étranger.

Les principes de l'intermédiation :

1. **Le développement de cette offre se fait de manière concertée** entre l'Etat, en particulier au plan territorial, et les organismes d'intermédiation. La coordination est opérée par les délégués régionaux et départementaux de l'Agence du Service Civique avec l'ensemble des partenaires d'intermédiation.
2. L'intermédiation est mobilisée dans **une logique de coopération et de non concurrence** en vue de développer de nouvelles offres de missions et ne pas se substituer à des missions déjà existantes sur les territoires.
3. **Elle est privilégiée auprès des organismes qui ont des projets d'accueil concernant un faible volume de volontaires et/ou n'ayant pas l'organisation administrative suffisante** pour porter un agrément en propre ou encore dans une logique d'accompagnement à la définition d'un projet d'accueil. Elle est donc réalisée sur la base d'un projet concerté entre l'organisme agréé et l'organisme tiers. Elle est systématique pour les structures non-agrées de droit étranger qui souhaitent accueillir des volontaires.
4. **Pour être un gage de qualité, l'accompagnement de proximité** des organismes tiers par les organismes d'intermédiation **est incontournable** et porte autant sur la définition des missions que sur l'accompagnement des volontaires. Le projet d'accueil doit être co-construit avec les acteurs impliqués, en particulier la structure partenaire qui accueille les volontaires.
5. **Le co-tutorat entre organisme agréé et organisme tiers doit donc être encouragé et les moyens d'accompagnement mutualisés**. Les formations civiques et citoyennes et l'accompagnement au projet d'avenir doivent être garantis par les organismes agréés à chacun des volontaires mis à disposition auprès de leurs partenaires et leur permettre de vivre des temps collectifs et de mixité. À cette fin, **un référent de proximité doit être nommé** dans chacune des structures.
6. **Une démarche de qualité et de suivi des missions doit être mise en œuvre par l'organisme d'intermédiation** dès les premières étapes de la mise à disposition pour garantir la conformité du projet d'accueil aux obligations qui régissent le Service Civique et aux **huit principes fondamentaux¹** du Service civique.
7. **La démarche d'intermédiation doit être réalisée de manière transparente** tant entre l'État et l'organisme d'intermédiation, qu'entre ce dernier et l'organisme tiers. Ainsi, l'offre d'intermédiation et ses conditions de mise en œuvre par les organismes d'intermédiation doivent être communiquées aux organismes tiers. Les lieux où les volontaires réalisent leur mission doivent être communiqués à l'État.
8. **L'organisme agréé est responsable du respect des conditions de déploiement** du Service Civique pour l'ensemble des volontaires émergeant sur son agrément, y compris les volontaires mis à disposition. Il doit veiller, en lien avec l'organisme tiers, à la **sécurité des volontaires**, ainsi qu'à la **bonne information sur leurs droits et devoirs**. À cet effet, l'organisme agréé, tiers et le volontaire, ont l'obligation de **signer une convention de mise à disposition²** fixant le cadre de la mise à disposition et les responsabilités de chacun.

Charte adoptée par le Comité stratégique du Service Civique le 29 septembre 2020.

Pourquoi votre collectivité ou association en a besoin

1.

Renforcer le lien

Une proximité immédiate avec les habitants et l'apport d'un regard neuf.

2.

Développer de nouveaux projets

Le temps, l'énergie et les ressources pour lancer enfin les actions de transition (écologique, numérique) que vous repoussiez.

3.

Dynamisme territorial

Ancrer les jeunes dans la Nièvre et préparer concrètement la relève bénévole et citoyenne.

Engagez-vous dès aujourd'hui : www.service-civique.gouv.fr



Le Service Civique, une mission pour chacun au service de tous

Vous souhaitez être volontaire ?

Découvrez les **7 497** missions en ligne

Nom d'organisme, mots-clés... Localisation



[Accédez directement à l'ensemble des missions](#)

Quiz
**Découvrez
la mission
qui matche
avec vous**



Un engagement citoyen pour la société

LES JEUNES

LES ORGANISMES

LA SOCIÉTÉ

Des questions ?

L'après Service Civique : Un tremplin pour l'avenir





JeVeuxAider.gouv.fr
PAR LA RÉSERVE CIVIQUE

LUTTONS CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Rejoignez la Collecte Nationale des Banques Alimentaires

Les 28, 29 et 30 novembre prochains, c'est le moment de remplir des caddies d'espoir ! Le nombre des personnes en situation de précarité alimentaire a augmenté de 20% en 5 ans. Plus que jamais, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés pour soutenir les personnes qui n'ont pas de quoi manger à leur faim. La précarité augmente, la solidarité aussi !

Devenez bénévole !



Les Réserves Civiques : Des missions ponctuelles

LA RÉSERVE CIT·YENNE
ÉDUCATION NATIONALE

Réserve citoyenne de l'éducation nationale

- A partir de **18 ans**
- **Interventions ponctuelles** en fonction du projet pédagogique pendant une durée établie par le réserviste et l'enseignant
- Aux côtés des enseignants ou dans le cadre d'activités périscolaires, le bénévole participe à la transmission des valeurs de la République.

Infos sur www.education.gouv.fr/la-reserve-citoyenne-3020



Réserve citoyenne de défense et de sécurité

- Français **d'au moins 17 ans** ayant obtenu l'agrément des autorités militaires. Il peut contribuer à l'enseignement de défense, l'apport d'expertises au profit des armées, à la résilience de la Nation et ainsi faire le lien entre les armées et la société.
- Interventions ponctuelles pendant la durée de l'agrément (**3 ans renouvelables**).

Infos sur www.reservistes.defense.gouv.fr



Réserve communale de la sécurité civile

- **Pas de critère particulier** de recrutement, de conditions d'âge, ou d'aptitude physique.
- Signature d'un contrat d'engagement avec la mairie pour une durée de **1 à 5 ans renouvelable**.
- Aider les secouristes et les pompiers en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents industriels avec des missions « simples »

Infos sur www.service-public.fr

RÉSERVE
CITOYENNE
S'engager pour les autres
POLICE NATIONALE

Réserve citoyenne de la police nationale

- A partir de **18 ans**.
- Le contrat d'engagement est valable **1 an**, renouvelable. La durée des missions doit être de **24 heures/semaine maximum**.
- Missions de médiations sociales, d'éducation à la loi, de prévention à la délinquance...

Infos sur www.police-nationale.interieur.gouv.fr

RC RÉSERVE
CIVIQUE

Réserve civique

- A partir de **18 ans** ou plus de **16 ans avec accord des représentants légaux**.
- Missions ponctuelles de **24 heures/semaine maximum**. Les missions choisies peuvent faire partie de l'un des 12 domaines d'action : la solidarité, le vivre ensemble, l'éducation, l'insertion et l'accompagnement professionnel, la culture et les loisirs, la santé, l'environnement, le sport...

Infos sur www.jeveuxaider.gouv.fr

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE



Préparation Militaire Marine 2025-2026

Auxerre / Beaune / Dijon / Nevers

16 à 21 ans,



Rejoignez-nous !

Inscription et renseignements

etremarin.dijon@gmail.com

03 80 11 22 62



LAMARINE
RECRUTE.FR

QUAND ET COMMENT ?

Le cycle se déroulera pendant l'année scolaire entre mi-septembre 2025 et mi-juin 2026 :

- 12 samedis d'instruction au centre PMM de votre choix : DIJON, BEAUNE, AUXERRE, NEVERS ;
- 1 période bloquée de 5 jours à Toulon ou Brest pendant les vacances scolaires (visite de base navale, navire, sous-marin...);
- rencontres et échanges avec des militaires actifs.

PROGRAMME :

Ce stage vous permettra de découvrir la Marine nationale : son organisation au sein de la défense, ses missions et son rôle stratégique, ses moyens, sa composition et son armement.

A ce titre vous suivrez :

- une formation générale sur l'organisation de la défense et les moyens de la Marine nationale ainsi que ses nombreuses spécialités ;
- une formation militaire avec maniement d'armes, ordre serré, défilés et cérémonies militaires, séance de tir et sport ;
- une formation maritime sur la navigation, les manœuvres, la sécurité.
- une formation aux premiers secours avec la préparation à l'examen « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).

Nous assurons une préparation au permis mer côtier avec possibilité pour les volontaires et les sélectionnés de passer le permis.



La garde nationale regroupe des réservistes d'unités du ministère des armées (réserve opérationnelle de 1^{er} niveau), et d'unités relevant du ministère de l'intérieur (réserve opérationnelle de la gendarmerie, réserve civile de la police nationale).



Réserve opérationnelle de 1^{er} niveau des armées (RO1)

- Citoyens français entre **17 et 40 ans** reconnus aptes physiquement
- Durée de **1 à 5 ans renouvelable** 30 jours par an en moyenne
- Le réserviste suit une formation militaire puis s'engage volontairement à renforcer temporairement les forces armées
- Solde équivalente à celle du militaire de carrière de même grade

Infos sur www.reservistes.defense.gouv.fr

Garde nationale



Réserve opérationnelle de la Gendarmerie Nationale

- Être de **nationalité française et avoir 17 ans au moins**
- Satisfaire aux obligations du service national, avoir suivi la **JAPD** ou la **JDC**
- Avoir une bonne condition physique / Être apte moralement et psychologiquement
- Une fois sélectionné, le candidat suit une formation de **2 semaines** encadrée par des militaires de la gendarmerie, à l'issue de laquelle, s'il donne satisfaction, **il souscrit un engagement à servir dans la réserve (ESR)**

Infos sur www.lagendarmerierecrute.fr



Réserve civile de la police nationale

- De **18 à 65 ans** possédant une bonne aptitude physique.
- Signature d'un contrat d'engagement d'une durée d'un an renouvelable. La durée maximale de l'affectation ne peut excéder **90 jours par an**.
- Le réserviste suit une formation de 10 jours dispensée dans une école nationale de police.
- Indemnisation journalière selon la fonction occupée

Infos sur www.police-nationale.interieur.gouv.fr

Volontariat dans les armées



- Citoyens français entre **17 et 26 ans** reconnus aptes physiquement.
- Durée : **1 an**
- A l'issue d'une formation militaire initiale, le volontaire participe aux missions de l'unité dans laquelle il est affecté (Armée de Terre, de l'Air, Marine nationale...)
- Le volontaire perçoit une solde mensuelle et peut avancer en grade sous conditions.

Infos sur www.service-public.fr



Sécurité civile

Participation à la sécurité civile



Sapeur-pompier volontaire

- Français âgés de **16 ans révolus** reconnus aptes physiquement.
- Contrat d'engagement sur **5 ans renouvelable** tacitement
- Actions de prévention, de formation, opérations de secours pour la sauvegarde des personnes et de l'environnement.
- Indemnité horaire selon le grade

Infos sur www.pompiers.fr



Réserve sanitaire

- Professionnels du secteur de la santé en activité, sans emploi, ou à la retraite depuis moins de 5 ans. Les étudiants poursuivant des études dans le milieu médical.
- Les missions durent en moyenne **10 à 15 jours** et ne peuvent excéder **45 jours cumulés** par année civile.
- Renfort hospitalier, médicalisation exceptionnelle de dispositifs sociaux, campagne de vaccination exceptionnelle, renforcement des capacités de prise en charge, lors de grands rassemblements, etc....
- Les salariés conservent leur rémunération.
- Les personnes sans emploi, retraités et étudiants sont indemnisés.

Infos sur www.santepubliquefrance.fr

Engagez-vous dès aujourd'hui

Vos contacts locaux dédiés pour la Nièvre

François ROUSSEAU

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et
aux Sports (SDJES 58)

Tél : 03 45 64 02 39

Email : sdjes58.engagement@ac-dijon.fr

Adresse : 19 Place Saint Exupéry, CS 70074, 58028 NEVERS cedex